



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Budget 2025

Adopté par le Comité le 3 juillet 2024

Calcul des coûts immobiliers à transférer à l'exploitation	1
Répartition des coûts entre les communes	2
Coûts par jour/enfant et taux d'occupation	3
Comptes de fonctionnement	4

La répartition des coûts entre les communes est basée sur la dernière convention qui prévoit à son article 4 une séparation entre les charges d'exploitation et les charges immobilières.

Les premières sont réparties entre les communes selon les taux d'occupation effectifs et les secondes selon les taux de propriété.

Pour les comptes indiqués ci-dessous, les montants doivent être répartis entre charges d'exploitation et charges immobilières en fonction des semaines d'occupation du chalet. Pour le budget 2025, le taux attribué aux charges d'exploitation a été arrêté à 73.1%, soit 38 semaines d'occupation sur 52. (35 semaines d'écoles et 3 semaines de camps de vacances)

Les autres comptes de la section 350 "Alouettes Immobilier" sont attribués uniquement aux charges immobilières.

Compte	Désignation	BUDGET		Exploitation		Immobilier	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.3011	Traitements nettoyage des chalets	46'000.00		33'600.00		12'400.00	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'500.00		3'300.00		1'200.00	
350.3040	Cotisations à la caisse de pension	5'500.00		4'000.00		1'500.00	
350.3050	Assurances de personnes	3'600.00		2'600.00		1'000.00	
350.3121	Achats d'eau	1'200.00		900.00		300.00	
350.3123	Achats d'électricité	10'200.00		7'500.00		2'700.00	
350.3124	Achats de combustible de chauffage	13'200.00		9'600.00		3'600.00	
350.3141.02	Entretien courant des chalets	29'700.00		21'700.00		8'000.00	
350.3142	Entretien des routes	3'500.00		2'600.00		900.00	
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	5'000.00		3'700.00		1'300.00	
350.4361	Remboursements de traitements		-		-		-
350.4364	Remboursements d'assurances		-		-		-
Totaux		122'400.00	-	89'500.00	-	32'900.00	-

La somme nette de fr. 89'500.- est transférée de l'immobilier à l'exploitation au moyen d'une imputation interne par les comptes 350.4904 et 570.3904.

Méthode de répartition des coûts

Immobilier Le total des coûts nets est réparti selon le pourcentage de propriété de chaque commune (Crissier 32.40% - Ecublens 53.04% - Saint-Sulpice 14.56%).

Exploitation L'unité d'imputation des coûts est le jour/enfant pour tenir compte de la durée variable des camps.

Les coûts des camps scolaires et des camps de vacances sont déterminés de manière distincte.

camps scolaires Le total des coûts nets est réparti en fonction de la participation effective des enfants de chaque commune (coût identique pour chaque commune).

camps de vacances La participation des parents hors-communes est déduite du coût total brut.

Le résultat obtenu est réparti selon le nombre de jours/enfant effectif de chaque commune (à ce niveau, coût identique pour chaque commune).

La participation encaissée des parents est imputée séparément à chaque commune (coût différent en fonction du taux de participation des parents).

Répartition des coûts d'exploitation par catégorie

Nombre de jours enfants y compris hors-communes

Coûts d'exploitation sans déduction de la participation des parents

Remboursement du canton moniteurs J+S (compte 570.4513)

Participation des parents hors-communes

Coûts nets d'exploitation par catégorie

Total	école	vacances
7'930	7'400 ¹⁾	530 ²⁾
730'100.00	681'300.00	48'800.00
-24'000.00	-24'000.00	-
-10'700.00	-	115 -10'700.00
695'400.00	657'300.00	38'100.00

1) + 2) estimations basées sur la moyenne des dernières années avant Covid

Répartition des coûts

Coûts nets immobiliers

Total		Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant
100.00%	71'200.00	32.40%	23'100.00	53.04%	37'700.00	14.56%	10'400.00

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant
7'400	657'300.00	2'400	213'200.00	3'900	346'400.00	1'100	97'700.00

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Coûts bruts d'exploitation vacances

* jours/vacancier	montant	* jours/vacancier	montant	* jours/vacancier	montant	* jours/vacancier	montant
415	38'100.00	110	10'100.00	260	23'900.00	45	4'100.00
montant effectif	-27'900.00	montant effectif	-7'500.00	montant effectif	-17'300.00	montant effectif	-3'100.00
415	10'200.00	110	2'600.00	260	6'600.00	45	1'000.00

Participation des parents vacances

Coûts nets d'exploitation vacances

* sans hors-communes

Récapitulation

Coûts nets immobiliers

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

Coûts nets d'exploitation vacances

Total des coûts par commune - Budget 2025

Voir commentaire au cpte 570.4523.0

Budget 2024

Comptes 2023

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
montant	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total
71'200.00	9.20	23'100.00	9.05	37'700.00	9.10	10'400.00
657'300.00	88.80	213'200.00	88.80	346'400.00	88.80	97'700.00
10'200.00	23.65	2'600.00	25.40	6'600.00	22.20	1'000.00
738'700.00		238'900.00		390'700.00		109'100.00
732'300.00		235'400.00		388'300.00		108'600.00
613'219.54		188'260.60		331'049.84		93'909.10

Décomposition du coût complet

Coût complet par jour/enfant **école** ³⁾ Budget 2025
 Coût complet par jour/enfant **vacances**

Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>
9.20 + 88.80	98.00	9.05 + 88.80	97.85	9.10 + 88.80	97.90
9.20 + 23.65	32.85	9.05 + 25.40	34.45	9.10 + 22.20	31.30

Budget 2024

5.60 + 82.45	88.05	5.40 + 82.45	87.85	5.50 + 82.45	87.95
5.60 + 22.75	28.35	5.40 + 23.00	28.40	5.50 + 22.00	27.50

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Fréquentation et coût moyen pondéré

Ecole (sans déduction particip. parents)
 Vacances (avec déduction particip. parents)
 Coût moyen pondéré - Budget 2025

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>nb. jours/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>
7'400	2'400	98.00	3'900	97.85	1'100	97.90
415	110	32.85	260	34.45	45	31.30
7'815	2'510	95.15	4'160	93.90	1'145	95.30

Budget 2024

7'870	2'510	93.80	4'200	92.45	1'160	93.65
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Comparaison occupation/propriété

Taux d'occupation - Budget 2025

	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
	<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>	
école	32.43%	32.12%	52.70%	53.23%	14.86%	14.65%
vacances	26.51%		62.65%		10.84%	

Taux d'occupation - Budget 2024

école	32.43%	31.89%	52.70%	53.37%	14.86%	14.74%
vacances	23.40%		63.83%		12.77%	

Taux de propriété

	32.40%		53.04%		14.56%	
--	---------------	--	---------------	--	---------------	--

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350 *	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	252'900.00	252'900.00	245'700.00	245'700.00	160'501.87	160'501.87
350.3011	Traitements nettoyage des chalets	46'000.00		45'400.00		34'008.00	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'500.00		4'500.00		3'251.15	
350.3040	Cotisations à la caisse de pensions	5'500.00		5'400.00		5'065.20	
350.3050	Assurances de personnes	3'600.00		3'500.00		2'596.10	
350.3121	Achats d'eau	1'200.00		1'200.00		1'035.80	
350.3123 *	Achats d'électricité	10'200.00		7'800.00		10'394.15	
350.3124 *	Achats de combustible de chauffage "pellets"	13'200.00		18'700.00		15'374.55	
350.3141.01	Entretien appartement PPE "Les Ravaires"	7'900.00		7'900.00		7'820.25	
350.3141.02 *	Entretien courant des chalets	29'400.00		29'100.00		19'394.50	
350.3141.03 *	Rénovation des chalets	70'000.00		66'000.00		17'198.02	
350.3142	Entretien des routes	3'500.00		3'500.00		3'473.70	
350.3145.01 *	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	5'000.00		10'000.00		4'523.40	
350.3186	Assurances bâtiments	5'900.00		5'700.00		5'528.10	
350.3191 *	Impôts et taxes	7'000.00		7'000.00		5'838.95	
350.3801 *	Attribution au fonds de rénovation	40'000.00		30'000.00		25'000.00	
350.4231.01	Loyer appartement PPE "Les Ravaires"		14'200.00		14'200.00		14'208.00
350.4231.02	Location ponctuelle des chalets		8'000.00		8'000.00		12'703.00
350.4523.0 *	Participation des communes - immobilier		71'200.00		55'800.00		38'243.20
350.4523.01	Part. frais immobilier - Crissier 32.40 %		23'100.00		18'100.00		12'390.80
350.4523.02	Part. frais immobilier - Ecublens 53.04 %		37'700.00		29'600.00		20'284.20
350.4523.03	Part. frais immobilier - St-Sulpice 14.56 %		10'400.00		8'100.00		5'568.20
350.4801 *	Prélèvement dans le fonds de rénovation		70'000.00		66'000.00		17'198.02
350.4904 *	Imputation interne de frais immobiliers		89'500.00		101'700.00		78'149.65

- 350 "LES ALOUETTES" - IMMOBILIER**
Des travaux de rénovation intérieure du chalet sont prévus durant l'été. En conséquence, seul le premier camp de vacances d'été pourra être organisé durant la première semaine de juillet. Voir le compte 350.3141.03 pour plus d'information sur la nature des travaux.
- 350.3123 Achats d'électricité**
Budget basé sur une consommation de 15'000 kWh au tarif de 32 cts plus contributions aux réseaux, taxes, abonnements et TVA.
- 350.3124 Achats de combustible de chauffage "pellets"**
Consommation estimée à 33'000 kg, moyenne des cinq dernières années, au prix de fr. 40.-/100 kg.
- 350.3141.02 Entretien courant des chalets**
Y compris fr. 14'000.- pour le remplacement d'un deuxième tiers des luminaires fluorescents par des LED pour l'éclairage normal et pour celui de secours suite à l'interdiction de vente décrétée en Suisse dès l'été 2023. Le solde sera changé en 2026.
- 350.3141.03 Rénovation des chalets**
Rénovation complète des douches en raison de leur vétusté et de problèmes persistants d'humidité. Il est aussi prévu de poser des écoulements supplémentaires et de remplacer les rideaux de douche peu hygiéniques par des portes.
- 350.3145.01 Entretien courant des parcs et zones de loisirs**
En 2024, remplacement des copeaux des places de jeu.
- 350.3191 Impôts et taxes**
La perception de la taxe d'épuration basée sur le nombre de lits devrait à nouveau être perçue suite à l'adoption d'un nouveau règlement.
- 350.3801 Attribution au fonds de rénovation**
Augmentation temporaire de l'attribution au fonds de rénovation pour couvrir les coûts de rénovation des douches, voir compte 350.3141.03.
- 350.4523.0 Participation des communes - immobilier**
La participation des Communes aux charges immobilières est plus élevée en 2025 qu'en 2024 en raison de l'augmentation temporaire de l'attribution au fonds de rénovation de fr. 10'000.- au compte 350.3801 et de la diminution du transfert des charges immobilières à la section 570 "Exploitation" de fr. 12'200.- au compte 350.4904 due au fait que le chalet sera occupé deux semaines de moins pour cause de travaux.
- 350.4801 Prélèvement dans le fonds de rénovation**
Voir comptes 350.3141.03 et 350.3145.02. Situation prévisible du fonds de rénovation, compte 9281.01 :
Solde au 31.12.2023 : fr. 39'019.43
Attributions 2024 + 2025 : fr. 70'000.--
Prélèvement 2024 : ./ fr. 20'400.--
Prélèvement 2025 : ./ fr. 70'000.--
Solde au 31.12.2025 : fr. 18'619.43
- 350.4904 Imputation interne de frais immobiliers**
Transfert d'une partie des coûts immobiliers à l'exploitation, voir explications en page 1 et contrepartie au compte 570.3904.

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570 *	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	745'100.00	745'100.00	756'900.00	756'900.00	674'933.19	674'933.19
570.3003	Jetons de présence du comité	14'900.00		14'900.00		14'900.00	
570.3011.0	Traitements	309'500.00		304'200.00		289'279.95	
570.3011.01	Pour la responsabilité du chalet	22'900.00		22'600.00		21'652.55	
570.3011.02	Pour l'animation	101'500.00		100'100.00		91'110.40	
570.3011.03	Pour la cuisine	146'100.00		142'500.00		140'645.90	
570.3011.05	Pour les sports	12'000.00		12'000.00		12'851.10	
570.3011.06	Pour les moniteurs et monitrices	27'000.00		27'000.00		23'020.00	
570.3030	Cotisations AVS-AI-AC	29'700.00		29'200.00		25'338.05	
570.3040	Cotisations à la caisse de pensions	41'700.00		40'700.00		38'617.20	
570.3050	Assurances de personnes	23'700.00		23'300.00		19'383.20	
570.3060	Indemnisation et rbt de frais	7'500.00		7'500.00		6'223.00	
570.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00		9'937.20	
570.3090	Formation professionnelle	1'500.00		1'500.00		625.00	
570.3099	Charges diverses autorités & personnel	2'500.00		2'500.00		1'711.00	
570.3101	Imprimés et fournitures de bureau	500.00		500.00		345.00	
570.3102	Frais d'annonces, cotisations, journaux	1'000.00		1'100.00		620.00	
570.3103	Fournitures scolaires et d'animation	100.00		100.00		86.50	
570.3122	Achats de gaz et charbon pour la cuisine	1'100.00		1'100.00		830.70	
570.3124 *	Achats d'essence pour les véhicules	1'000.00		1'400.00		778.34	
570.3131 *	Achats de produits alimentaires	79'800.00		88'000.00		73'588.75	
570.3132	Achats de médicaments	700.00		500.00		294.85	
570.3133	Produits de nettoyage et de désinfection	5'000.00		5'000.00		5'048.55	
570.3135	Achats d'outillage	300.00		300.00		58.55	
570.3151	Entr. mobilier et équip. technique de bureau	500.00		500.00		193.80	
570.3152	Entr. mobilier et équipements scolaires	100.00		100.00			
570.3153 *	Entr. mobilier et équipement des chalets	6'000.00		5'300.00		3'630.35	
570.3155	Entretien des véhicules	2'200.00		2'000.00		519.45	
570.3156	Entr. matériel pour sports et activités ludiques	6'000.00		6'000.00		3'845.95	
570.3163 *	Leasing du véhicule	7'600.00		5'200.00		5'180.40	
570.3181	Affranchissements et frais CCP et banque	500.00		500.00		266.35	
570.3182 *	Frais de télécommunications	3'700.00		3'700.00		3'617.80	
570.3185.01	Fiduciaire et frais de gestion	10'600.00		10'600.00		10'606.35	
570.3185.02 *	Site internet	4'000.00		2'000.00		1'206.25	
570.3186.01	Assurances de choses	4'700.00		4'400.00		4'381.90	
570.3186.02	Assurances accidents des élèves	1'300.00		1'300.00		1'182.60	
570.3186.03	Assurances des véhicules	1'500.00		1'500.00		1'471.75	
570.3187 *	Frais de blanchisserie	9'500.00		10'000.00		9'569.25	
570.3188 *	Transports et remontées mécaniques	50'800.00		54'000.00		47'621.50	
570.3189	Billets entrées, locations salles & frais div. camps	2'000.00		2'000.00		1'166.00	

- 570 "LES ALOUETTES" - EXPLOITATION**
En raison de la fermeture du chalet pour cause de travaux de rénovation des douches, deux camps de vacances d'été sur trois seront supprimés. Les comptes influencés par le nombre de jours de présence des enfants voient leur montant diminuer dans une proportion de 38 semaines d'occupation par rapport à 40 semaines normalement.
- 570.3124 Achats d'essence pour les véhicules**
Ce compte est influencé par l'évolution du prix du diesel et par le kilométrage annuel. Depuis la réception du véhicule les données sont les suivantes :
Estimation 2025 : 4'000 km - consommation 12.0 litres/100 km - fr. 2.00
Estimation 2024 : 6'000 km - consommation 10.5 litres/100 km - fr. 2.20
2023 : 3'387 km - consommation 11.7 litres/100km - fr. 1.97
2022 : 5'882 km - consommation 10.5 litres/100km - fr. 2.21
2021 : 5'331 km - consommation 10.6 litres/100km - fr. 1.78
2020 : 6'265 km - consommation 10.5 litres/100km - fr. 1.55
- 570.3131 Achats de produits alimentaires**
Ajustement du budget en raison de la suppression de deux camps d'été, voir commentaire sous 570, mais aussi, et même surtout grâce aux économies réalisées suite à l'extension de la pratique "fait maison" mise en oeuvre par le nouveau personnel de cuisine.
- 570.3153 Entr. mobilier et équipement des chalets**
Y compris remplacement des parures des lits des chambres des enseignants.
- 570.3163 Leasing du véhicule**
Au vu de l'excellent état d'entretien du véhicule et de l'absence de solutions alternatives plus écologiques pour le moment, le Comité a décidé de conserver le véhicule actuel à l'échéance du contrat de leasing en payant la valeur résiduelle. Cette option permet de bénéficier d'un véhicule opérationnel à bon compte durant quelques années encore, puis de se tourner vers un modèle plus favorable à l'environnement lorsque les constructeurs en proposeront.
- 570.3182 Frais de télécommunications**
Y compris alarme incendie et redevance Suisa.
- 570.3185.02 Site internet**
Y compris réalisation d'un film explicatif sur le déroulement des camps à l'intention des parents, fr. 3'000.-.
- 570.3187 Frais de blanchisserie**
Voir commentaire sous 570.
- 570.3188 Transports et remontées mécaniques**
Deux transports Ecublens-Morgins à fr. 1'600.- en moins, voir commentaire sous 570.

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570.3191 *	Taxes de séjour	13'500.00		13'700.00		14'259.00	
570.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	400.00		400.00		399.00	
570.3199	Frais divers	200.00		200.00			
570.3904 *	Imputation interne de frais immobiliers	89'500.00		101'700.00		78'149.65	
570.4273	Location de matériel de ski		800.00		600.00		680.00
570.4331.0	Participation des parents aux camps de vacances		38'600.00		42'700.00		54'331.00
570.4331.01	Crissier - particip. parents camps vacances		7'500.00		8'000.00		15'129.00
570.4331.02	Ecublens - particip. parents camps vacances		17'300.00		19'000.00		22'274.00
570.4331.03	St-Sulpice - particip. parents camps vacances		3'100.00		3'700.00		6'208.00
570.4331.10	Autres com. - particip. parents camps vacances		10'700.00		12'000.00		10'720.00
570.4362	Prestations en nature		10'800.00		10'800.00		12'912.00
570.4513 *	Remboursement du canton moniteurs J+S		24'000.00		24'000.00		28'406.40
570.4523.0	Participation des communes - exploitation		667'500.00		676'500.00		574'976.34
570.4523.01	Participation frais d'exploitation - Crissier		215'800.00		217'300.00		175'869.80
570.4523.02	Participation frais d'exploitation - Ecublens		353'000.00		358'700.00		310'765.64
570.4523.03	Participation frais d'exploitation - St-Sulpice		98'700.00		100'500.00		88'340.90
570.4653 *	Subventions pour le sport		3'000.00		1'900.00		3'248.00
570.4690	Recettes diverses		400.00		400.00		379.45
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	252'900.00	252'900.00	245'700.00	245'700.00	160'501.87	160'501.87
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	745'100.00	745'100.00	756'900.00	756'900.00	674'933.19	674'933.19
	TOTALISATION	998'000.00	998'000.00	1'002'600.00	1'002'600.00	835'435.06	835'435.06

- 570.3191 Taxes de séjour**
En fonction du nombre de nuitées prévisibles, 5'920 nuits pour les camps de ski et d'école à la montagne, 420 nuits pour les camps de vacances auxquels s'ajoute une estimation de fr. 1'000.- pour les locations ponctuelles du chalet. Pour information, les taxes s'élèvent à fr. 1.75 pour les enfants et à fr. 3.50 pour les adultes.
- 570.3904 Imputation interne de frais immobiliers**
Contrepartie du compte 350.4904.
- 570.4513 Remboursement du canton moniteurs J+S**
Ce montant ne concerne que les camps scolaires, il n'est donc pas influencé par la suppression de deux camps de vacances d'été pour cause de travaux.
- 570.4653 Subventions pour le sport**
Subside Jeunesse+Sport pour le camp de ski des relâches.